



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Garonne

Commune : Gourdan-Polignan

Autres communes :

R500

Appellation : Grotte de l'Eléphant

Monument(s)

Appellation : Grotte de l'Eléphant

Protection : classement

Arrêté : classement le 09/03/2015

Étendue de la protection : Est classée au titre des monuments historiques, pour le sol et le sous-sol, y compris la grotte dite de l'Éléphant et son réseau souterrain, une partie de la parcelle n°260, lieu-dit Bouchet, section B dite Hountète, 2e feuille du plan cadastral de la commune de GOURDAN-POLIGNAN (Haute-Garonne), où se développe le réseau souterrain de la grotte ornée paléolithique dite « de l'Éléphant », selon la délimitation suivante, dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément au plan cadastral et au plan au sol de la grotte, annexés au présent arrêté. Point de départ : point en limite du chemin dit de l'Artigues et de la parcelle n°260, situé à la distance de 250 m du point de la surface topographique positionné à l'aplomb du point où ladite grotte s'enfonce au plus profond dans le fonds de terre (Grande Salle, Secteur Est, à son extrémité Est), un arc de cercle de même centre et rayon se déployant vers l'Est à l'intérieur de ladite parcelle, le point où l'arc de cercle rejoint la limite de la parcelle n° 261, les limites entre les parcelles n° 261 et 260, entre cette dernière et le chemin rural, puis le chemin dit de l'Artigues pour rejoindre le point de départ.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.